

MINISTRE DU TRAVAIL, DU LOGEMENT,
SECURITE SOCIALE ET DE LA SANTE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA SECTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

portant intégration et nomination de
Mademoiselle NZALAMBAZI Jacqueline
Claire, dans les cadres de la catégo-
rie A hiérarchie I des Services Admi-
nistratifs et Financiers - 1331 -
(Administration Générale)

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 3 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 076/84 du 7.12.1984, portant ratification
de l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.1984 portant modification de cer-
taines dispositions de la Constitution du 3 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962, portant statut général
des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2037/EP du 21.6.1958, fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/426 du 29.12.1962, fixant le statut
commun des cadres de la catégorie A des SA ;
- (/u le décret n° 62/130/EP du 9.5.1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/195/EP du 5.7.1962, fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62/197/EP du 5.7.1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du
3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/198/EP du 5.7.1962 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret n° 63/81/EP-DE du 26.6.1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ces
articles 7 et 8 ;
- (/u le décret n° 67/50/EP-DE du 24.2.1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementai-
res relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de car-
rière et reclassements ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/EP du 5.7.1962 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 84/856 du 8.2.1984, portant nomination
du Premier Ministre ;
- (/u le décret n° 85/1872 du 20.12.1985, portant nomination
des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 85/482 du 20.12.1985 portant organi-
sation des int' rins des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 85/260 du 5.3.1985 déterminant le cir-
cuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements
et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;
- (/u le décret n° 74/229 du 10.6.1974 portant distribution
de certains avantages aux économistes statisticiens et les Diplômes de Grandes
Ecoles et Institut de l'Enseignement Supérieur de commerce ;
- (/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé

ARTICLE 1ER : - En application des dispositions du décret n° 62/426 du 28.12.1962 susvisé, l'intéressée MZALAMBAZI (Jacqueline-Claire), née le 13 Août 1936 à Kigoma (Tanganyika), titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures spécialisées Option : Banque et Finances, obtenu à l'Université de Paris I (France), est affectée dans les cadres de la catégorie A échelon I des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale) et nommée au grade d'Administrateur des SAF stagiaire, indice 710.-

ARTICLE 2 : - Conformément aux dispositions du décret n° 74/229 du 10 Juin 1974 susvisé, l'intéressée est classée Administrateur des SAF de 2e échelon stagiaire, indice 800.-

ARTICLE 3 : - L'intéressée MZALAMBAZI (Jacqueline-Claire) est mise à la disposition du Ministère du Plan et des Finances.

ARTICLE 4 : - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié au JOFG et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 5 NOVEMBRE 1987

Par le Premier Ministre,

Le Garde des Sceaux;
Ministre du Travail, de l'Emploi,
Sociale et de la Justice

Commandant Dispositions MINISTRE.

André Mouard POUNGOT.-

APPLICATIONS :

JORHC.....1
DEFP/DGPOB.....3
DEFP/DST.....1
D.T.B.....3
D.C.F.....4
H.F.B.....2
D.A.B.....2
M.E.L.R.E.S.T.E.L.....1
DOSSIER.....3
S.G.I./B.C.....2/-